

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006-Reach)	Version : 1
	Date : 29/04/2016
AIR FRESH MARINE - NEUTRALISEUR D'ODEURS	Référence : AIRFRESH

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : NEUTRALISEUR D'ODEURS AIR FRESH MARINE

Code produit : AIRFRESH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Désinfection des mains par friction – Biocide TP1

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : STERIDIS

Adresse : ZAC de la Blanche Tâche – 157 Rue Emile Zola
80 450 CAMON - FRANCE

Téléphone : +33 (0)3 22 09 41 39 / **Télécopie :** +33 (0)3 22 50 01 34

Courriel : contact@steridis.com

1.4 N° Code du produit

M67/3

1.5 Appel d'urgence :

ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

Société/organisme : INRS/ORFILA

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement et directive (CE) n°1907/2006 – 1999/45 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses.

MODE CLP * Tox. aq. chron.3/H412*

2.2. N°CE :

Non applicable

2.3 Éléments d'étiquetage (R-S)

2.3.1 Symbole

Aucun selon le règlement et directive (CE) n°1907/2006 – 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.

2.3.2 Phrase(s) R

Aucun selon le règlement et directive (CE) n°1907/2006 – 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.

2.3.3 Phrase(s) S

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.4 Éléments d'étiquetage (CLP –SGH)

2.4.1 Symbole : Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 – 1272/2008 avec leur modifications et adaptations.

2.4.2 Mention de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.4.3 Prévention : P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

2.4.4 Elimination : P501 Eliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation nationale.

2.5 Information(s) complémentaire(s)

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006-Reach)	Version : 1
	Date : 29/04/2016
AIR FRESH MARINE - NEUTRALISEUR D'ODEURS	Référence : AIRFRESH

Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Composants :

- < 5% agents de surfaces non ioniques.
- 5-15% savon
- Parfums (coumarine, citral, linalol, eugenol, alpha isométhyl ionone)
EUH208 Contient du limonène. Peut produire une réaction allergique.

2.6. Autres dangers

Les personnes sujettes à des problèmes de sensibilisation de la peau ne doivent pas être mises au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.

Produits combustibles.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Formule : M67/3-KE 002B

3.2 Description du mélange : Solution aqueuse contenant tensioactifs ioniques, savon, alcools, parfum.

3.3 Composants contribuant aux dangers :

- dipentène [1]; (R)-p-mentha-1,8-diène [2]; (S)-p-mentha-1,8-diène [3]; trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène [4]; (+/-)-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène [5]
- N° Id: 601-029-00-7 - N° CE: 227-813-5 - N° CAS: 5989-27-5
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- R-S : Classification: • R 10 • Xi; R 38 • R 43 • N; R 50-53 •
- SGH : • SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315
- SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Descriptions des premiers secours

4.1.1 Conseils généraux

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

4.1.2 Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4.1.3 Contact avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.

4.1.4 Contact avec les yeux.

Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

4.1.5 En cas d'ingestion

Faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS FAIRE VOMIR.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006-Reach)	Version : 1
	Date : 29/04/2016
AIR FRESH MARINE - NEUTRALISEUR D'ODEURS	Référence : AIRFRESH

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Inhalation.

L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.

4.2.2 Contact avec la peau.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau.

4.2.3 Contact avec les yeux.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

4.2.4 Ingestion

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements, des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler un centre anti-poison ou un médecin en cas de malaise.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié :

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), Poudre.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5.4 Méthodes spéciales

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.5 Moyen d'extinction à ne PAS utiliser pour raisons de sécurité.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les cours d'eau ou égouts. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Références à d'autres sections

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

7.1.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006-Reach)	Version : 1
	Date : 29/04/2016
AIR FRESH MARINE - NEUTRALISEUR D'ODEURS	Référence : AIRFRESH

Il est interdit de manger, fumer, boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Observer les réglementations de la protection du travail.
Eviter tout contact avec les yeux, la peau, ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

7.1.2 Mesures d'ordre technique :

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.
La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.

7.1.3 Conseils d'utilisation

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues.
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2 Stockage

7.2.1 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Ne pas fumer.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.2.2 Conditions de stockage

Conserver à l'abri du soleil et de toute source de chaleur.
Conserver le produit dans un endroit bien ventilé.

7.2.3 Matières incompatibles à éloigner

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

7.2.4 Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur.

De même nature que celui d'origine.

7.2.5 Utilisation finale particulière

Ne pas utiliser en atmosphère confinée.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition.

NC

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8.2.2 Protection des mains :

Gants en néoprène ou caoutchouc naturel.

8.2.3 Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.4 Protection des yeux et du visage:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

8.3 Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006-Reach)	Version : 1
	Date : 29/04/2016
AIR FRESH MARINE - NEUTRALISEUR D'ODEURS	Référence : AIRFRESH

Aspect : gel
 Couleur : bleu
 Odeur : caractéristique
 PH : 7
 Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé
 Intervalle point éclair : Pas de point éclair
 Limites d'explosivité : Non déterminé
 Densité relative (eau =1) : 1 approx kg/m3
 Viscosité : Non déterminé

9.2 Autres informations

Hydrosolubilité : complètement soluble à l'eau.
 Liposolubilité : insoluble
 Solubilité aux solvants : soluble dans la plupart des solvants organiques.

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et exposé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique.

La préparation est stable dans les conditions recommandées de stockage (cf. § 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune sous utilisation normale.

10.4 Conditions à éviter :

Chauffage prolongé à des températures supérieures à 50°C : le liquide chaud peut causer de graves brûlures cutanées

10.5 Matières incompatibles.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décompositions thermiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation n'est disponible

11.2 Toxicité aiguë

11.2.1 Inhalation Données non disponibles

11.2.2 Contact avec la peau Données non disponibles

11.2.3 Contact avec les yeux Données non disponibles

11.2.4 Ingestion Données non disponibles

11.3 Sensibilisation

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. Contient plusieurs allergènes mentionnés au point 2.

11.4 Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée.

Un contact répété ou prolongé peut causer une sensibilisation cutanée.

11.5 Effet(s) spécifique(s)

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006-Reach)	Version : 1
	Date : 29/04/2016
AIR FRESH MARINE - NEUTRALISEUR D'ODEURS	Référence : AIRFRESH

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.-è

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus sont facilement biodégradables selon la réglementation en vigueur.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucun.

12.7 Effet sur l'environnement

Non applicable

12.8 Informations générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement dans les égouts ou cours d'eau est à éviter.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets.

Ne pas déverser dans les cours d'eau ni dans les égouts.

13.2 Emballages souillés:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13.3 Disposition nationales et régionales

Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des matières dangereuses.

13.4 Informations complémentaires

Ce produit ne peut pas être remis en décharge ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Ce produit ne génère pas de cendres et peut être brûlé directement dans une installation adéquate.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 – IMDG 2014 – OAC/IATA 2015).

14.2 Numéro ONU : Non applicable

14.6 Danger pour l'environnement : Non applicable

14.7 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable

14.8 Transports en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE

Code Airfreshner AISE Novembre 2007

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006-Reach)	Version : 1
	Date : 29/04/2016
AIR FRESH MARINE - NEUTRALISEUR D'ODEURS	Référence : AIRFRESH

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans cette fiche sont requises au terme de :

- Annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations.
- Directive 99/45 sur les préparations dangereuses et adaptations.
- CLP 1272/2008 & adaptations.

Texte complet des phrases dont le numéro figure en rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H228	Matière solide inflammable
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

Avis ou remarques importantes :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.